

Anor infos



> DOSSIER

À Anor : Concilier économie & écologie grâce à l'amélioration de l'éclairage public c'est possible ! **P.12 à 14**

PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE MUNICIPALE

p.9 à 11

Jean-Luc PERAT, élu Maire de tous les Anoriens



INFORMATION POPULATION

p.15 et 16

Anor face à la crise du COVID-19





Le Mot du Maire	3
Etat Civil	4
Extraits des Conseils Municipaux	5 à 8
Présentation de l'équipe municipale	9 à 11
Le Dossier	12 à 14
Information - Population	15-16
Equipements - Aménagements	17
La vie locale associative	18
CCAS-Solidarité	19
Travaux	20/21
Jeunesse	22/23
Festivités à venir	24

mairie

5 et 5 Bis Rue Léo Lagrange
B.P. 3 - 59186 ANOR
03 27 59 51 11

www.anor.fr

contact-mairie@anor.fr

OUVERT LUNDI

08h30 > 12h • 14h > 18h

OUVERT DU MARDI AU VENDREDI

08h30 > 12h • 14h > 17h30

FERMÉE LE SAMEDI

ATTENTION, durant la période estivale, la Mairie sera ouverte au public uniquement le matin du 1^{er} juillet au 28 août 2020 inclus



application mobile

"My Anor"

téléchargeable sur

Google Play

App Store



bibliothèque municipale médiathèque

Salle LOBET
Espace François Mitterrand
Rue Pasteur

09 62 68 31 58

contact-bibliotheque@anor.fr

OUVERT AU PUBLIC

Mercredi 15h > 18h

Vendredi 16h > 20h

ATTENTION

durant la période estivale, la Bibliothèque sera fermée du 03 au 31 août 2020 inclus (sous réserve de modifications)

syndicat d'initiative d'Anor et du Pays d'Oise

La Malterie - Espace Michel Vanderplancke
16 Rue du Général de Gaulle
59186 ANOR

03 27 59 57 69

[f Anor Syndicat D'initiative](https://www.facebook.com/AnorSyndicatDinitiative)
si.anor59186@gmail.com

OUVERT AU PUBLIC

Mardi et Jeudi 14h > 16h

Vendredi 10h > 12h • 14h > 16h

Samedi sur rendez-vous

PERSONNES À CONTACTER

Jean-Claude COUTURE > **03 27 59 60 93**

Christian POINT > **03 27 59 56 91**

Antoine WITWICKI > **03 27 57 47 20**

OUVERTURES & FERMETURES en période estivale

BOULANGERIE « L'ANOR EXQUIS » (33 Rue Pasteur) : Fermeture du 26 août au 03 septembre 2020 inclus

BOULANGERIE RENAUX (1 Rue de Trélon) : Fermeture du 04 au 30 août 2020 inclus (sous réserve de modifs)

AUX DELICES D'OR (Mme Oriane TROCLET) : Fermeture du 03 au 16 août 2020 inclus

CARREFOUR CONTACT : Horaires habituels (ouvert tous les jours 8h > 20h - dimanche 9h > 13h)

PHARMACIE DES FORGES : Horaires habituels (du lundi au vendredi 9h > 12h - 14h > 19h, samedi 9h > 12h)

à noter



FESTIVAL « CUIVRES EN NORD »

Du vendredi 16 au dimanche 18 octobre 2020

Organisé par l'Association Génération Acoustique au Gymnase Pierre de Coubertin

• **Vendredi 16 octobre à 20h00** : Brass Band de la Musique de l'Infanterie de Lille (35 musiciens en formation Brass Band). Solistes : Jean-Philippe NAVREZ au trombone, et Fabien WALLERAND au tuba,

• **Samedi 17 octobre à 20h00** : 1^{ère} partie ensemble Coréal (gagnants du tremplin 2019) 2^e partie Evolutiv'Brass,

• **Dimanche 18 octobre à 16h00** : Mnozil Brass. (NOTRE PHOTO)

INFOS ET RÉSERVATIONS

www.cuivresennord.com

ou auprès de l'École Municipale de Musique au **03 24 59 57 99**

(le mercredi uniquement de 9h à 12h et de 14h à 17h) ou par courriel :

secretariatetelemedemusiquedanor@gmail.com



Chères Anoriennes, Chers Anoriens,

Cest avec plaisir que je m'adresse à vous en ce début de nouveau mandat.

Le samedi 23 mai, le Conseil Municipal installé a désigné le nouvel exécutif avec 6 adjoints et 4 conseillers municipaux délégués, reprenant ainsi ma volonté de diversifier les responsabilités et d'impliquer les élus au maximum (tout en diminuant les indemnités accordées !).

Nous venons de sortir d'une période de confinement difficile, douloureuse, stressante, inquiétante, éprouvante pour beaucoup d'entre vous.



" nos remerciements pour tous ceux et toutes celles qui ont donné de leur temps, de leur engagement pour répondre aux différents besoins, La Poste notamment..."

Je retiendrai cependant les **nombreux gestes de générosité et de solidarité** que cette situation a engendrés. Que cet édito me permette de relayer notre admiration, **notre reconnaissance, nos remerciements** pour tous ceux et toutes celles qui ont donné de leur temps, de leur engagement pour faire les courses des personnes âgées et isolées, pour leur apporter des livres, pour maintenir les contacts et répondre aux différents besoins (La Poste notamment).

Les personnels administratifs, techniques, d'animation, de restauration de la Commune d'Anor, ont continué leurs missions tout en adaptant leur fonctionnement. **Un grand merci à eux car ils ont assuré la continuité du service public avec efficacité.** Nous espérons que vous aurez apprécié notre engagement à vous servir et à vous protéger.

Nous savons que les prochaines semaines, les prochains mois resteront sous les feux des restrictions et des contraintes. **Il nous faut accepter ces conditions tout en ouvrant progressivement les portes d'une « vie normale retrouvée ».**

Nous avons à ce jour des **challenges à relever**, plus particulièrement dans le soutien du monde économique, les commerçants, les artisans, les PME, les TPE qui ont souffert pendant cette période de confinement.

L'année 2020 restera particulière, nous en sommes tous conscients. Positons ce second semestre et **regardons résolument vers l'avenir. Le « 36 »** achève sa métamorphose et s'habille de couleurs accueillantes. **Il sera bientôt à vous et vous pourrez le découvrir** sur ses trois niveaux aux fonctions diverses.

Cette reconquête d'une ancienne école maternelle confirme et conforte notre **détermination avant-gardiste** de nous projeter dans une **gestion pionnière de la transition énergétique**. Nous pouvons tous être fiers de cette reconnaissance unanime d'avoir osé bousculer les lignes d'un fonctionnement traditionnel en mettant en exergue les énergies renouvelables depuis quelques années au-travers de nos 3 centrales photovoltaïques (dont une à vocation participative) ... Que de chemin parcouru !

Le Conseil Municipal vient d'ailleurs d'adopter une **délibération de soutien financier aux particuliers pour l'installation de centrales photovoltaïques** en lien direct avec l'expérimentation du « **cadastre solaire** » proposé à la **Commune d'Anor** par les partenaires du **Parc Naturel Régional de l'Avesnois et du COTRI** (Contrat d'Objectifs Territorial pour l'accélération de la Troisième Révolution Industrielle). **Un beau challenge à relever.**

Nous allons poursuivre notre travail au service des Anoriens et de l'intérêt général.

Avec détermination et dévouement.

Jean-Luc PERAT,
Maire d'Anor
Président de la C.C.S.A,





De Janvier à Juin 2020

★ Bienvenue à

- 24/01/2020 **Mélyana LEDUC JAMMES**
- 03/02/2020 **Maÿdan PETIT**
- 03/02/2020 **Malÿcia PETIT**
- 10/02/2020 **Ylan BRUN**
- 07/03/2020 **Nelson HOLDERBAUM**
- 18/03/2020 **Arsène GODEFROID**
- 24/04/2020 **Jeanne BALIGAND**
- 02/06/2020 **Kelssie DELAPORTE**
- 02/06/2020 **Kaymeron LEFEBVRE**
- 03/06/2020 **Elara LE MEUR**
- 18/06/2020 **Linah PAPON**

★ NOS CONDOLEANCES aux familles et amis de

- 16/01/2020 Léone GRIMONT veuve WAROQUIER
- 24/01/2020 Thérèse DEWITTE veuve CHÉBAUT
- 29/01/2020 Michèle BOTTIAU épouse DAVOINE
- 31/01/2020 Marcelle CATTEAU veuve WILLEMS
- 03/02/2020 Bernard DAUBERCIES
- 03/02/2020 Jean Marie ROY
- 06/02/2020 Serge HAIRION
- 23/02/2020 Viviane MOREAU veuve WAROQUIER
- 04/03/2020 Gilbert AUBERT
- 18/03/2020 Hélène TORLET veuve AUBERT
- 19/03/2020 Guy BOUDSOCQ
- 20/03/2020 Alain DUFOUR
- 21/03/2020 Bernard DOBBELSTEIN
- 24/03/2020 Simone MENET veuve BERLEMONT
- 30/03/2020 Hachané MEDDAS
- 14/04/2020 Michel DÉSAUNOIS
- 14/04/2020 Renée BAYE veuve FRESSANCOURT
- 14/04/2020 Philippe BÉRIOT
- 16/04/2020 François LARCHER
- 20/04/2020 Henri BARRAUD
- 04/05/2020 Maxime ROGET
- 20/05/2020 Claude CARION
- 24/05/2020 Dominique RINGEVAL
- 15/06/2020 Raymonde DE MEY veuve MASSET
- 20/06/2020 Reine FERRY veuve DAUBERCIES
- 21/06/2200 Odette PARANT veuve DAUBERCIES

HOMMAGE À PHILIPPE BÉRIOT Au revoir, Philippe. Un grand merci.

Philippe BÉRIOT nous a quittés le 14 avril 2020. Connu de tous pour sa gentillesse, sa générosité, son implication à vouloir aider, il a su avec humilité « rendre service » à bon nombre d'associations et de particuliers. Curieux de nature, ingénieux par vocation, il était toujours en invention pour trouver la solution au challenge à relever. Pour preuve, cette création d'un train à vapeur en mouvement au spectacle de Trélon avec l'association Scènes de Méninges en Avesnois !

Philippe laissera un excellent souvenir dans la mémoire de la Commune d'Anor dont il était tellement fier.

Nos plus sincères condoléances et toute notre sympathie à Eliane, son épouse.





★ PRINCIPALES DÉCISIONS du Conseil Municipal...

Les textes ci-dessous sont une synthèse des principales décisions du Conseil Municipal. Si vous souhaitez obtenir l'intégralité des procès-verbaux des Conseils Municipaux, il est possible de les consulter en ligne sur le site <http://www.anor.fr> (Rubrique Vie Municipale - PV du Conseil Municipal), affichés en Mairie sur demande auprès du Secrétariat Général, ou sur l'application mobile **My Anor** à télécharger sur Google Play ou l'App Store.

Séance du 12 décembre 2019 *(extrait)*

Validation pour le nouveau programme pluriannuel 2020-2022 de sauvegarde, de rénovation et de valorisation du petit patrimoine !

Approuvé par délibération en date du 16 juin 2016, le Plan Local d'Urbanisme d'Anor contient une orientation d'aménagement et de programmation et définit un régime de protection spécifique du petit patrimoine d'Anor.

Cela permet donc d'empêcher toute démolition ou modification sans autorisation préalable et permet de conserver les éléments de détails architecturaux, identitaires et patrimoniaux conformément au Plan Local d'Urbanisme et à l'état d'origine de ce petit patrimoine, qui compte au total 60 unités (1 grotte, 1 calvaire, 34 oratoires et 24 chapelles).



Cette initiative Anorienne sera d'ailleurs reprise par d'autres collectivités dans le cadre du PLU Intercommunal.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide le renouvellement du programme pluriannuel de sauvegarde, de rénovation et de valorisation sur les 3 années à venir 2020-2022 qui se compose d'une aide technique et individuelle apportée aux propriétaires de ce petit patrimoine dans le cadre de préconisations délivrées par les techniciens du Parc Naturel Régional de l'Avesnois, ainsi qu'un dispositif d'aides financières spécifiques à hauteur de 30 % du montant HT dans la limite d'un plafond de 5.000 € soit un maximum de 1.500 € de subvention municipale dans la prolongation de ce qui est en place pour les façades.

Pour bien préparer l'année 2020, le Conseil Municipal anticipe !

En effet plusieurs décisions, à l'ordre du jour de cette séance, ont permis de préparer l'année à venir, notamment d'un point de vue financier.

Après avoir validé la dernière décision modificative à apporter au budget 2019, les élus ont donné l'autorisation à Monsieur le Maire d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement 2020 dans la limite du quart de crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Anor Europe, le Football Club d'Anor et Festiv'Anor, se verront verser de manière anticipée sur l'exercice 2020, 50 % du montant des subventions attribuées l'année passée afin que les associations puissent faire face à leurs engagements de début d'année.

Des décisions qui démontrent l'attachement tout particulier de la Commune au monde associatif.

En bref...

Les autres décisions prises...

- Amortissement des immobilisations incorporelles - Fixation de la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées - à l'unanimité
- Travaux en régie - Détermination du coût moyen horaire des agents techniques municipaux - à l'unanimité
- Décision modification n°02-2019 à apporter au budget de l'exercice 2019 - à l'unanimité
- Budget communal 2020 : autorisation d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement 2020 - à l'unanimité
- Attribution de subventions exceptionnelles au Syndicat d'Initiative d'Anor, à l'association Génération Acoustique et à la MFR Le Clos Fleuri - à l'unanimité
- Evolution de certains tarifs municipaux au 1^{er} janvier 2020 - à l'unanimité
- Accord de garantie d'emprunt à la SA d'HLM l'Avesnoise pour les emprunts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de la construction de 6 logements rue des Verriers - EcoQuartier de la Verrerie Blanche - à l'unanimité
- Accord de garantie d'emprunt à la SA d'HLM l'Avesnoise pour les emprunts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de l'acquisition-amélioration de 7 logements rue des Verriers - EcoQuartier de la Verrerie Blanche - à l'unanimité
- Effectif du Personnel : suppression de postes du tableau des emplois du personnel communal permanent suite à l'avis du Comité Technique Paritaire Intercommunal - à l'unanimité
- Cession à la SCI « Les Frangines » de l'immeuble communal à usage commercial situé au 12 rue Général de Gaulle - à l'unanimité
- Programmation pluriannuelle 2018-2020 de rénovation de façades : attribution de subventions municipales pour les travaux de Mme BALLIGAND Colette rue de Trélon - à l'unanimité et Communication du suivi des subventions, des différentes informations et remerciements

Flashez le code à l'aide de votre Smartphone pour accéder au Procès-verbal complet



En bref...

Les autres décisions prises...

- Attribution de subventions aux Boucles Cyclistes du Sud-Avesnois et à la Coopérative des enseignants de la circonscription de Fourmies - à l'unanimité
- Acquisition de parcelles de terrain rue du Marais à Mme BALIN Marie-Josèphe - à l'unanimité
- Programmation pluriannuelle 2018-2020 de rénovation de façades : attribution de subventions municipales pour les travaux de M. et Mme CHRETIEN Christophe rue de Milourd, de M. JUSTICE Benoît rue Saint Laurent et de Mme DEPREZ Charlotte rue de la Galopierie - à l'unanimité
- RD 963 : demande de financement de 2 aménagements dans le cadre du dispositif d'aide à la sécurisation des routes départementales en agglomération - à l'unanimité
- Modification du tableau des emplois du personnel communal permanent - à l'unanimité
- CCSA : Approbation du transfert de la compétence PI (Prévention des Inondations) et l'adhésion à l'Entente Oise Aisne - à l'unanimité
- CAF : Renouvellement de la convention de partenariat relative au dispositif de lutte contre l'indécence des logements - à l'unanimité
- Suivi des subventions - Communication des différentes informations - Communication des différents remerciements

Flashez le code à l'aide de votre Smartphone pour accéder au Procès-verbal complet



Séance du 13 mars 2020 (extrait)

Finances & stratégie au cœur des débats du Conseil Municipal

Sans indigestion de chiffres, mais avec une multitude de graphiques et d'histogrammes, les Conseillers Municipaux ont tenu leur débat d'orientations budgétaires et pris connaissance de l'évolution du budget, de la politique d'équipement menée, de la stratégie financière et fiscale et enfin des engagements pluriannuels réalisés par la Commune.

Le rapport complet est consultable sur le site de la commune : www.anor.fr rubrique téléchargement ou lien : <http://www.anor.fr/fichiers/telechargements/483.pdf>



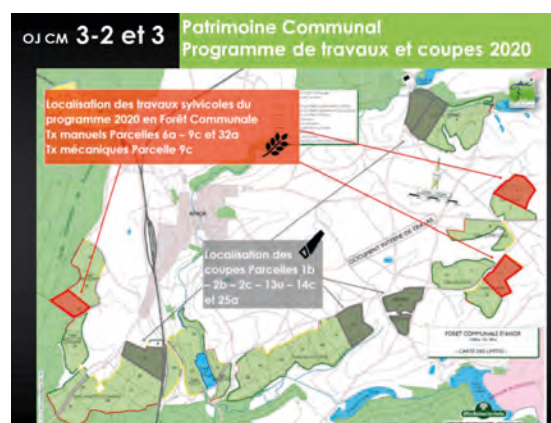
Après débat vote, les Conseillers ont retenus les hypothèses suivantes pour l'élaboration du budget 2020 : la stabilisation des taux d'imposition, la recherche systématique des économies de gestion, l'engagement des programmes de développement et de rénovation de l'habitat, la maîtrise des dépenses de fonctionnement et plus particulièrement celle des ressources humaines, mais également de conditionner l'engagement des investissements à l'obtention de subventions, d'éviter le recours à l'emprunt et d'afficher une capacité d'autofinancement plus satisfaisante.

Par ailleurs, le compte administratif, le compte de gestion et l'affectation du résultat ont également été voté à l'unanimité. Les Conseillers Municipaux ont également salué le résultat excédentaire de 2019 arrêté à la somme de 971.415 € dans un contexte plus que contraint pour les collectivités, qui va notamment permettre, l'inscription d'un crédit de plus de 593.000 € pour l'élaboration du budget 2020, malgré l'impact des 2 projets d'investissement de l'EcoQuartier et du 36.

Après débat vote, les Conseillers ont retenus les hypothèses suivantes pour l'élaboration du budget 2020 : la stabilisation des taux d'imposition, la recherche systématique des économies de gestion, l'engagement des programmes de développement et de rénovation de l'habitat, la maîtrise des dépenses de fonctionnement et plus particulièrement celle des ressources humaines, mais également de conditionner l'engagement des investissements à l'obtention de subventions, d'éviter le recours à l'emprunt et d'afficher une capacité d'autofinancement plus satisfaisante.

Poursuite de la gestion durable des 248 hectares de forêt communale

A l'unanimité les élus ont également décidé la réalisation de travaux annuels pour un montant de près de 9.000 € HT sur 4 parcelles ainsi que la destination des coupes par appel d'offres en bloc et sur pied proposés par l'Office National des Forêts.





Séance du 23 mai 2020 (extrait)

Résultats constatés pour les élections municipales de 2020 et conseillers municipaux installés en direct sur la chaîne You Tube de la Commune !

Après avoir rappelé les principaux chiffres du scrutin du 15 mars dernier, M. PERAT a déclaré très solennellement installé les 23 Conseillers Municipaux dans leur fonction et en direct pour la première fois grâce à la diffusion de la séance sur la chaîne You Tube de la Commune. Replay disponible à l'aide du lien suivant : <https://www.youtube.com/c/VilleAnor>

Jean-Luc PERAT élu Maire d'Anor.

À l'issue du premier tour de scrutin Jean-Luc PERAT est élu Maire d'Anor avec un total de 23 voix exprimées et reçoit son écharpe des mains de Joëlle BOUTTEFEUX, 1^{ère} Adjointe et Députée suppléante.

6 adjoints élus et 4 conseillers municipaux délégués sont désignés.

Au premier tour de scrutin la liste « Bien Vivre à Anor » composée de 6 candidats au poste d'adjoint est élue.

Ainsi, **Joëlle BOUTTEFEUX** devient **1^{ère} adjointe** et aura en charge les écoles, la jeunesse, la culture - le 36, la communication (journal, calendrier, site, informations, services de proximité), **Benjamin WALLERAND** **2^e adjoint** aura en charge l'environnement (eau, forêt, bocage, PLU, PLUi), l'agriculture (relations avec le monde agricole, agriculture bio, circuits courts), la 3^e révolution industrielle (énergies renouvelables, habitat et transition écologique), **Sandra PAGNIEZ** **3^e adjointe** aura en charge la vie associative et le tourisme, **Bernard BAILLEUL** **4^e adjoint** aura en charge les festivités (calendrier, organisation, gestion), les manifestations municipales, et les manifestations en lien avec les collègues adjoints (écoles, aînés, associations), **Bernadette LEBRUN** **5^e adjointe** aura en charge le social, les personnes âgées et handicapées (accompagnement, animations, services de proximité) et enfin **Christian POINT** **6^e adjoint** sera chargé des travaux (gestion et programmation des travaux municipaux en lien avec les services et le D.G.S.), le suivi des chantiers municipaux gérés par entreprise, et la mise en place d'un plan de stationnements.

Jean-Luc PERAT a désigné **4 conseillers municipaux délégués** : il s'agit de **Marie-Thérèse JUSTICE** qui aura en charge le suivi et la gestion du C.C.A.S., de **Sergine ROZE** qui sera chargée du suivi du logement d'urgence, du suivi des services à domicile pour les personnes âgées et handicapées et à l'inclusion numérique, de **Marc FRUMIN** qui sera chargé du suivi et du développement des énergies renouvelables auprès des particuliers, au suivi du PIG habiter mieux et l'interlocuteur du monde agricole et de **Alain GUISLAIN** qui lui sera chargé de la gestion des conflits et au suivi des travaux, notamment en espaces verts.

Une première décision hautement symbolique pour soutenir les entreprises et les professionnels locataires de la Ville.

À l'unanimité des membres présents et sur proposition de M. le Maire, il est décidé de procéder à l'annulation de 2 mois de loyers de l'ensemble des locataires de la Commune disposant d'un bail commercial ou professionnel fragilisés par la crise économique et sanitaire actuelle. Une décision hautement symbolique et utile au soutien des entreprises pour le maintien de leur emploi et leur pérennité !



Flashez le code à l'aide de votre Smartphone pour accéder au Procès-verbal complet





UN CONSEIL MUNICIPAL BIEN EN PLACE

C'est comme cela que l'on pourrait résumer la séance de ce Conseil avec 13 points à l'ordre du jour, dont 12 relatifs à son fonctionnement avec l'adoption du règlement intérieur, la représentation de l'assemblée communale dans les 7 commissions municipales et dans les différents syndicats et organismes partenaires de la Commune.

► **sont élus au Centre Communal d'Action Sociale** : Bernadette LEBRUN, Marie-Thérèse JUSTICE, Joëlle BOUTTEFEUX, Sergine ROZE, Sylvie VINCENT et Christelle BURY. Le C.C.A.S. est un établissement public administratif qui anime l'action générale de prévention et de développement social. 6 autres personnes extérieures au Conseil Municipal seront désignées par le Maire et représenteront des associations qui participent à des actions de prévention, d'animation et de développement social. Consulter l'avis de renouvellement <https://www.anor.fr/affichage-autres-Anor-12.html>

► **sont constituées les 7 commissions municipales** dont le détail est présenté sur le site internet www.anor.fr rubrique vie municipale - équipe municipale <https://www.anor.fr/equipe.php>

► **est désigné délégué à la défense** : Christian POINT.

► **est désigné délégué au Parc Naturel** : Marc FRUMIN, titulaire et Benjamin WALLERAND, suppléant.

► **est désigné grand électeur du SIDEN-SIAN** : pour l'ensemble des compétences transférées eau potable, assainissement (collectif et non collectif), eaux pluviales et défense incendie, Jean-Luc PERAT.

► **sont élus au comité de suivi de la culminante** : Christelle BURY, Benjamin WALLERAND, Marc FRUMIN, titulaires et Ali LAMRANI, suppléant.

► **sont désignés « délégués forêt » à l'association des Communes Forestières** : Benjamin WALLERAND, titulaire, et Sylvain RICHEL, suppléant.

► **sont désignés au Comité de jumelage** : Jean-Luc PERAT, Marie-Josèphe BALIN, Bernard SAUVAGE, Benjamin WALLERAND, titulaires, Marc FRUMIN et Malika CHRETIEN, suppléante.

► **et désigné en qualité de titulaire au SEAA** : Christian POINT.

Les autres points à l'ordre du jour en bref

- Le règlement intérieur du Conseil Municipal est adopté et permet de compléter les dispositions législatives et réglementaires qui régissent le fonctionnement de l'assemblée locale. Il permettra de faciliter l'exercice des droits des élus.
- Les délégués auprès des associations sont désignés.

Flashez le code à l'aide de votre Smartphone pour accéder au Procès-verbal complet



Des indemnités réduites pour les élus

C'est en effet, une volonté de Jean-Luc PERAT et des membres du Conseil Municipal qui ont voté une baisse notamment de l'indemnité du Maire de 217 € et de 200 € pour les adjoints par rapport aux maximums autorisés. Au total, les indemnités des Elus (Maire - Adjoints et Conseillers Municipaux délégués) permettent la réalisation d'une économie totale sur l'ensemble du mandat de + de 44.200 €.

Validation unanime de la Politique de soutien aux énergies renouvelables

Après la réalisation de la première centrale solaire citoyenne de l'arrondissement et des 2 centrales d'autoconsommation communales, les actions démonstratives d'Anor permettent aujourd'hui de se tourner vers les habitants afin de leur permettre de faire des économies en produisant eux-mêmes une partie de l'électricité dont ils ont besoin.

Pour les encourager à utiliser l'énergie solaire qui est une énergie non polluante, facilement disponible, renouvelable et aisément transformable, le Conseil Municipal vient d'adopter sa propre politique de soutien aux énergies renouvelables.

Ainsi, chaque Anorien pourra bénéficier d'aide financière à l'installation de production d'énergie solaire photovoltaïque permettant de produire de l'électricité destinée à l'autoconsommation avec ou non revente du surplus.

Puissance de la centrale solaire	Prime municipale forfaitaire
3 kiloWatt crête	1.800 €
6 kiloWatt crête	1.800 €
9 kiloWatt crête	2.700 €



Bien Vivre à Anor

PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE MUNICIPALE Jean-Luc PERAT, élu Maire de tous les Anoriens

La cérémonie d'installation du nouveau Conseil Municipal eu lieu le samedi 23 mai 2020 à la Salle des Fêtes, Jean-Luc PERAT a été élu Maire, 6 adjoints et 4 Conseillers Municipaux délégués ont pris place à ses côtés.

C'est dans la Salle des Fêtes Robert DUBAR (ancien Maire d'Anor) qu'a eu lieu la cérémonie d'installation des Conseillers Municipaux et de l'élection du Maire et des 6 adjoints. C'est Jean-Luc PERAT, en qualité de Maire sortant qui a eu l'honneur de ce début de séance, consacré à l'élection du Maire et des Adjoints.

Il a rappelé le résultat du scrutin du dimanche 15 mars 2020. Une seule liste de candidats était en présence : **Bien Vivre à Anor**.

Au décompte général et d'ensemble, la liste conduite par Jean-Luc PERAT, "Bien Vivre à Anor" a obtenu 100 % des suffrages exprimés avec 587 voix.

Le nombre d'électeurs d'inscrit sur les listes était de 2.325 et le nombre de votants s'est élevé à 728 établissant une participation de 31,31 % avec 103 bulletins nuls et 38 blancs. Compte tenu des suffrages exprimés au nombre de 587 la majorité absolue était de 294. La liste **Bien Vivre à Anor** ayant obtenu 587 voix réunissait les conditions exigées par la loi pour que l'élection soit acquise.

La répartition des sièges tant au Conseil Municipal qu'au Conseil Communautaire a été effectuée et attribuée à la liste conduite par Jean-Luc PERAT 23 sièges sur 23 au Conseil Municipal et la totalité des 5 sièges pour le Conseil Communautaire Sud Avesnois.

Liste des membres du Conseil Municipal élus :

PERAT Jean-Luc, BOUTTEFEUX Joëlle, WALLERAND Benjamin, PAGNIEZ Sandra, BAILLEUL Bernard, LEBRUN Bernadette, POINT Christian, JUSTICE Marie-Thérèse, FRUMIN Marc, ROZE Sergine, GUISLAIN Alain, VINCENT Sylvie, RICHEZ Sylvain, CHRETIEN Malika, HIDEUX Maximilien, ROUCOU-JOUNIAUX Sandrine, PERAT Régis, BURY Christelle, LAMRANI Ali, BALIN Marie-Josèphe, PROVENZANO Léonard, BLANCKAERT-PORTIER Virginie, SAUVAGE Bernard.

Ont été **élus au Conseil Communautaire** : Jean-Luc PERAT, Joëlle BOUTTEFEUX, Benjamin WALLERAND, PAGNIEZ Sandra, BAILLEUL Bernard.

2 conseillers municipaux complémentaires ont été élus : DUPONT Sandrine et GILLOT Vincent, ainsi que 2 conseillers communautaires complémentaires : LEBRUN Bernadette et POINT Christian. Ces derniers ne siégeront qu'en cas de vacance d'un poste de conseiller municipal ou communautaire.



« Cette élection municipale de 2020 aura une saveur bien particulière, car réalisée dans des conditions inédites et jamais vécues ! Une seule liste, des recommandations sanitaires renforcées ont donné un taux de participation bien faible de 31,31 %.

Légitimité, fatalisme, on peut se poser beaucoup de questions !

Positivons et regardons devant nous, après un confinement bien pesant pour tous.

Comme j'ai pu me l'appliquer depuis mon engagement politique, **je resterai le Maire de tous les Anoriens.**

Avec détermination et motivation, nous continuerons de préserver l'intérêt général.

Notre Commune d'Anor s'est inscrite depuis plusieurs années dans une stratégie volontariste de développement des énergies renouvelables et des services de proximité pour tous et partout, ce mandat en sera de nouveau ambassadeur.

À votre service et à votre écoute.

L'équipe municipale et moi-même vous restant fidèlement dévoués. »

**Le Maire,
Jean-Luc PERAT**



Le Conseil Municipal nouvellement installé a donc procédé à l'élection du Maire, des 6 Adjointes et des 4 Conseillers Municipaux délégués.

PRÉSENTATION des 6 adjoints au maire

BOUTTEFEUX Joëlle

1^{ère} Adjointe au Maire



en charge des Ecoles, de la Jeunesse, de la Culture - LE 36, de la Communication (journal municipal, calendrier, site, informations, service de proximité).

Membre du Centre Communal d'Action Sociale. Déléguée à l'association « Les Compagnons de la Neuve Forge ».

POINT Christian

6^e Adjoint au Maire



en charge des Travaux, du Suivi des chantiers municipaux, et de la Mise en place d'un plan de stationnements.

Délégué aux associations « A la Croisée des Savoir-Faire » et « Protection Civile du Nord-Antenne d'Anor ». Délégué titulaire au Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes.

WALLERAND Benjamin

2^e Adjoint au Maire



en charge de l'Environnement (eau, forêt, bocage, PLU, PLUi), de l'Agriculture (relations avec le monde agricole, agriculture bio, circuits courts), de la 3^e révolution industrielle (énergies renouvelables, habitat et transition écologique).

Délégué au « Club de Modélisme Ferroviaire d'Anor », aux associations de pêche « Le Gardon Anorien » et de chasse « Saint-Hubert Anorienne ». Membre titulaire du Comité de suivi de la promotion de la Culminante et du Comité de jumelage Anor-Europe. « Délégué forêt » titulaire à l'association des Communes Forestières. Délégué suppléant au Parc Naturel Régional de l'Avesnois.

PAGNIEZ Sandra

3^e Adjointe au Maire



en charge de la Vie associative et du Tourisme.

BAILLEUL Bernard

4^e Adjoint au Maire



en charge des Festivités (calendrier, organisation, gestion), des Manifestations municipales, des manifestations en lien avec les collègues adjoints (écoles, aînés, associations).

Délégué aux associations « Esprit Trail d'Anor », « Fashion Dance » et à « l'U.N.C. Section d'Anor ».

LEBRUN Bernadette

5^e Adjointe au Maire



en charge du Social, des Personnes âgées et handicapées (accompagnement, animations, services de proximité).

Membre du Centre Communal d'Action Sociale. Déléguée à l'Amicale des aînés d'Anor, aux associations « Anor Passion » et « Dojo Anor Mondrepuis ».

PRÉSENTATION des 4 conseillers municipaux délégués

JUSTICE Marie-Thérèse



Conseillère Municipale déléguée au suivi et à la gestion du C.C.A.S.

Membre du Centre Communal d'Action Sociale. Déléguée à l'association « A Deux Mains ».

ROZE Sergine



Conseillère Municipale déléguée au suivi du logement d'urgence, des services à domicile pour les personnes âgées et handicapées et à l'inclusion numérique.

Membre du Centre Communal d'Action Sociale. Déléguée à l'association « A.P.S.F ».

FRUMIN Marc



Conseiller Municipal délégué au suivi et au développement des énergies renouvelables auprès des particuliers, au suivi du PIG habiter mieux et interlocuteur privilégié du monde agricole.

Délégué aux associations « Aubépine » et « Les Géocacheurs de l'Avesnois ». Délégué titulaire au Parc Naturel Régional de l'Avesnois. Membre titulaire du Comité de suivi de la promotion de la culminante. Membre suppléant du Comité de jumelage Anor-Europe.

GUISLAIN Alain



Conseiller Municipal délégué à la gestion des conflits et au suivi des travaux, notamment en espaces verts.

Délégué aux associations « Les Amis du Point du Jour » et « Ping Pong Club Anorien ».



COMMISSIONS MUNICIPALES

proposition de création des commissions et désignation de leurs membres

Lors de la séance du **Conseil Municipal du 9 juin 2020**, Monsieur Jean-Luc PERAT a précisé que les travaux du Conseil Municipal ne résultaient pas seulement des réunions en séance plénière mais également des commissions où une bonne part du travail d'étude de projets et de préparation des délibérations est réalisée.

Les dites commissions ne prennent aucune décision mais émettent des avis à caractère consultatif. Ces commissions sont convoquées par le Maire, qui en est le président de droit. Dans les 8 jours qui

suivent leur nomination et dès leur première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et présider les réunions si le Maire est absent ou empêché.

Après débat, proposition de constitution de sept Commissions et vote, les personnes ci-dessous sont désignées dans les Commissions suivantes :

Listes des commissions	Composition
Finances	Président : Jean-Luc PERAT Membres : Joëlle BOUTTEFEUX, Benjamin WALLERAND, Sandra PAGNIEZ, Bernard BAILLEUL, Bernadette LEBRUN, Christian POINT, Marie-Thérèse JUSTICE, Marc FRUMIN, Sergine ROZE, Alain GUISLAIN, Ali LAMRANI et Léonard PROVENZANO
Ecoles Jeunesse - Culture 36 - Communication	Président : Jean-Luc PERAT Membres : Joëlle BOUTTEFEUX, Bernard BAILLEUL, Bernadette LEBRUN, Marc FRUMIN, Sergine ROZE, Marie-Josèphe BALIN, Malika CHRETIEN, Sylvain RICHEZ et Sylvie VINCENT
Environnement Agriculture - 3 ^e Révolution industrielle - Transition écologique - Habitat	Président : Jean-Luc PERAT Membres : Benjamin WALLERAND, Christian POINT, Marie-Thérèse JUSTICE, Marc FRUMIN, Marie-Josèphe BALIN, Maximilien HIDEUX, Sandrine JOUNIAUX, Régis PERAT et Sylvain RICHEZ
Vie associative Tourisme	Président : Jean-Luc PERAT Membres : Sandra PAGNIEZ, Bernard BAILLEUL, Christian POINT, Alain GUISLAIN, Christelle BURY, Malika CHRETIEN, Sandrine JOUNIAUX, Sylvain RICHEZ et Bernard SAUVAGE
Social - Personnes âgées - Personnes handicapées	Président : Jean-Luc PERAT Membres : Bernadette LEBRUN, Sandra PAGNIEZ, Marie-Thérèse JUSTICE, Marc FRUMIN, Sergine ROZE, Christelle BURY et Sylvie VINCENT
Festivités Manifestations communales	Président : Jean-Luc PERAT Membres : Bernard BAILLEUL, Sandra PAGNIEZ, Bernadette LEBRUN, Virginie BLANCKAERT, Ali LAMRANI, Régis PERAT et Bernard SAUVAGE
Travaux Chantiers - Stationnement	Président : Jean-Luc PERAT Membres : Christian POINT, Benjamin WALLERAND, Bernard BAILLEUL, Alain GUISLAIN, Marie-Josèphe BALIN, Maximilien HIDEUX, Léonard PROVENZANO et Bernard SAUVAGE

Ont également été désignés les représentants dans les différents syndicats et organismes partenaires de la Commune :

Centre Communal d'Action Sociale : Bernadette LEBRUN, Marie-Thérèse JUSTICE, Joëlle BOUTTEFEUX, Sergine ROZE, Sylvie VINCENT et Christelle BURY.

Délégué à la Défense : Christian POINT.

Délégué au Parc Naturel Régional de l'Avesnois : Marc FRUMIN, titulaire et Benjamin WALLERAND, suppléant.

Grand électeur du SIDEN-SIAN : Jean-Luc PERAT.

Elus au Comité de suivi de la Culminante : Christelle BURY, Benjamin WALLERAND et Marc FRUMIN, titulaires et Ali LAMRANI, suppléant.

« Délégués forêt » à l'association des Communes Forestières : Benjamin WALLERAND, titulaire et Sylvain RICHEZ, suppléant.

Désignés au Comité de jumelage ANOR-EUROPE : Jean-Luc PERAT, Marie-Josèphe BALIN, Bernard SAUVAGE, Benjamin WALLERAND, titulaires, Marc FRUMIN et Malika CHRETIEN, suppléants.

Délégué au Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes : Christian POINT.

Retrouvez l'intégralité des différentes représentations municipales et associatives dans le procès-verbal du Conseil Municipal du 9 juin 2020 sur le site internet de la Ville d'Anor www.anor.fr rubrique « Vie municipale » puis « PV du Conseil Municipal ».



À ANOR, CONCILIER ÉCONOMIE & ÉCOLOGIE grâce à l'amélioration de l'éclairage public c'est possible !

Sensible à la réduction de son empreinte énergétique et écologique, depuis déjà quelques années maintenant, Anor poursuit ses efforts aux travers de nombreux projets.

À titre d'exemples concrets on peut citer **une liste importante de projets menés à bien aujourd'hui** :

- la **chaudière bois énergie et son réseau de chaleur** qui permet aujourd'hui, grâce au bocage, d'alimenter 7 bâtiments sur le site du Point du Jour et génère d'importantes économies de chauffage aux différents utilisateurs,
- la récente **labellisation nationale de l'EcoQuartier de la Verrierie Blanche** inauguré tout récemment qui achève un long processus de résorption de 6 friches industrielles et en fait une véritable opération de renouvellement urbain et de lutte contre la périurbanisation,
- **les interventions lourdes sur certains bâtiments municipaux** qui permettent des économies importantes comme par exemple LE 36 centre de services multifonctionnels à vocation culturelle dont la réhabilitation répond aux normes HQE Haute Qualité Environnementale et d'un niveau de rénovation BBC (Bâtiment Basse Consommation). La comparaison des estimations de consommations avant et après réhabilitation devrait permettre une réduction de la facture énergétique globale (eau, gaz et électricité) de près de 50% générant une économie de 3.950 €/an,
- la **première centrale solaire d'auto consommation communale** d'une puissance de 6 kWc qui produit environ 5.520 kWh/an d'électricité depuis sa mise en fonction en juillet 2019 et qui alimente l'ensemble des infrastructures municipales de l'Espace F. Mitterrand, (Localisation : toiture de la salle communale Andrée Beauné),
- la **première centrale solaire citoyenne de l'arrondissement** d'une puissance de 36 kWc qui produit environ 34.000 kWh/an d'électricité depuis juillet 2019 - Gestion SOLIS Métropole, (Localisation : toiture de la salle communale Andrée Beauné),



Le nouvel éclairage nocturne de la rue de Momignies

- **une seconde centrale solaire d'auto consommation communale** d'une puissance de 9 kWc qui produit environ 8.970 kWh/an d'électricité qui est opérationnelle depuis janvier 2020 et alimentera l'ensemble des infrastructures sportives municipales (Localisation : toiture de l'extension de 3 nouvelles classes de l'Ecole du Petit Verger). A noter que l'extension de l'Ecole du Petit Verger sera passive compte tenu du bon niveau de performance énergétique mais également grâce à la production d'électricité de sa toiture,

Pour en savoir plus > **Flashez le QRcode de l'article du Magazine Le Nord**



► **RETROUVEZ** l'ensemble des vidéos et des communiqués de presse sur **www.anor.fr** rubrique « **Vie Municipale** » puis « **Nos Vidéos** » ou « **Communiqué de presse** »

Toutes ses économies permettent à la commune de maintenir le même niveau de service apporté aux habitants mais également d'engager d'autres opérations d'investissement générant elles aussi d'autres économies : un véritable cercle vertueux qui permet de concilier économie et écologie !



Objectifs

Eclairer
en toute sécurité,
Eclairer
écologiquement,
Eclairer
mieux
mais aussi
Eclairer
moins cher !

L'opération qui vient d'être engagée s'inscrit dans le cadre d'une programmation pluriannuelle de "relamping" de l'éclairage public qui fait également partie des objectifs municipaux et pour cause !

En effet, il faut savoir que 75 % des installations d'éclairage public en France ont plus de 25 ans. A Anor, ce constat dépasse largement ce nombre d'années. Cet éclairage vieillissant (75% du parc de la commune est composé d'anciennes générations) pèse lourdement sur le budget de la commune (cela représente une dépense de plus de 44.000 € pour la Ville d'Anor sur une année de fonctionnement).

Après avoir décidé de **couper son éclairage nocturne à partir de 23h30 depuis déjà plus de quarante ans** sauf le centre-ville, permettant de réduire la pollution visuelle et atmosphérique, la commune poursuit, dans le cadre de ce projet, **4 objectifs principaux : Eclairer en toute sécurité, Eclairer écologiquement, Eclairer mieux et Eclairer moins cher !**

Anor engage donc la rénovation de son éclairage **en remplaçant les points lumineux prioritaires** sur la base de trois critères : réduire la pollution visuelle et atmosphérique (fini les fameuses boules lumineuses qui éclairent autant la route que le ciel), installer des éclairages plus adaptés, **plus efficaces et surtout plus économes grâce à la technologie LED à l'instar du passage depuis plus de 10 ans de ses illuminations de Noël.**

Ce programme de rénovation de l'éclairage public engagé sur 6 années permettra le changement des 600 points lumineux les plus énergivores générant une **économie de 40 % à 50 % en moyenne.**

Vous aurez sans doute remarqué qu'au cours de ce premier trimestre de 2020, **la commune à finaliser les 2 premières phases de cette programmation, réalisée en régie par les équipes techniques municipales**, qui permettent une nette amélioration des rues les plus fréquentées et notamment les routes départementales :

- **Phase 1** : pour 39 luminaires de 48 Led - Tronçon allant du Giratoire de la Cloche d'Or à l'intersection de la rue de Momignies et de la Rue des Anorelles (Rues Georges Clémenceau, du Général De Gaulle et une partie de la rue de Momignies)
- **Phase 2** : pour 40 luminaires de 48 Led - Tronçon allant du Giratoire de la Cloche d'Or jusqu'à la rue d'Hirson d'un côté (Rues du Maréchal Foch et d'Hirson) et de l'autre vers la rue de Trélon jusqu'à l'entrée du Hameau Saint-Laurent.

La commune a également ajouté des luminaires supplémentaires aux intersections de certaines rues ou de carrefours pour améliorer la sécurité des usagers.

Les luminaires choisis par la commune sont de haute efficacité lumineuse 180 lm/W et particulièrement **adaptés pour l'éclairage routier avec une puissance de 72 W** contre 117 ou 190 auparavant. Ces derniers sont **distribués par la société All Elec** de Bouvignies (59).





Chiffres & COMPARATIFS

Les économies générées, pour les 2 premières phases, en kWh mais également en Euros sont spectaculaires avec une baisse de 61% des consommations. Sur la base de 0,15 € soit le prix d'un kWh exprimé en TTC et en heures pleines (donc le plus défavorable) la réduction atteint 29.495 kWh des consommations communales représentant 4.424 € d'économie sur la facture annuelle.

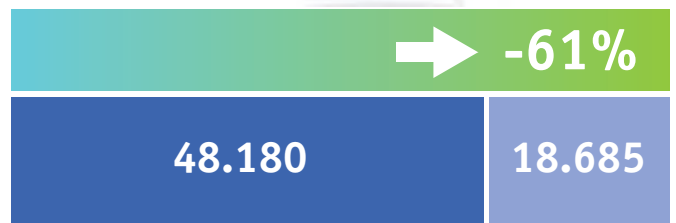
Le calcul du "retour sur investissement" est également une donnée précieuse qui permet de déterminer le temps nécessaire qu'il faudra pour amortir les dépenses qui s'élèvent, pour les 2 phases soit 79 luminaires, à 20.597 €HT déduction faite de la subvention SONERGIA provenant de la convention de cession du droit à valorisation des certificats d'économies d'énergie.

Ainsi, il faudra un peu moins de 5 ans à la commune pour amortir son investissement en sachant que la durée de vie annoncée des sources lumineuses choisies est de 100.000 heures soit un peu de plus de 30 années au regard du fonctionnement de notre éclairage actuel !

Engagée avec d'autres communes dans un dispositif d'économie globale et collective : LE SIRPP - Stratégie d'Intervention et de Réhabilitation du Patrimoine Public - avec le Parc Naturel Régional de l'Avesnois, Anor poursuit sa transition au bénéfice du maintien et du développement de la qualité de services apportés à ses habitants !

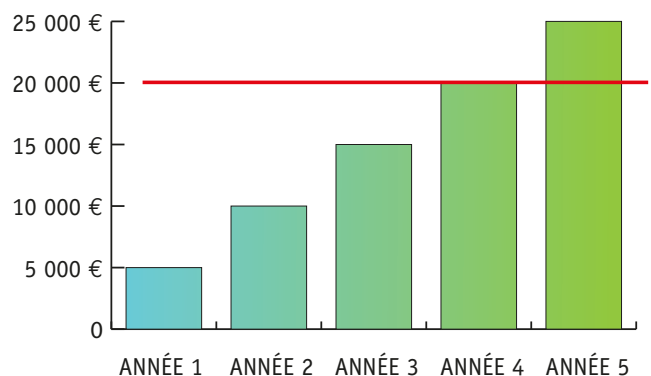
Au-delà de la poursuite dans les années à venir, d'autres pistes sont à l'étude notamment au travers d'une opération de "relamping" de l'éclairage intérieur des bâtiments, de

travaux d'économie d'énergie sur les bâtiments les plus énergivores et d'une réflexion autour de programmation et de régulation plus adaptées aux besoins. À noter également, que pour le reste des consommations électriques des bâtiments communaux, Anor a fait le choix d'une électricité 100% d'origine renouvelable, certifiée par des garanties d'origine de son fournisseur EDF.



Consommation en Kw/an AVANT le changement

Consommation en Kw/an APRÈS le changement



Avec cette décision, Anor confirme son engagement dans une dynamique collective en faveur de la transition énergétique.

ENGAGÉS POUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Nous avons choisi une électricité d'origine renouvelable avec EDF Entreprises

Retrouvez toutes les informations sur edfentreprises.fr

L'énergie est notre avenir, économisons-la !



ANOR FACE À LA CRISE DU COVID19

Une mobilisation de toutes les équipes municipales !

Dès le début du confinement et de la crise sanitaire, Anor a su mobiliser l'ensemble de ses équipes pour accompagner les Anoriens, notamment les plus fragiles, et poursuivi ses missions de service public !



Retour en arrière sur ces 8 semaines de confinement avec pour mémoire un bilan des actions mises en place et des remerciements appuyés pour tous les élus et tous les personnels mobilisés, car nous avons :

- soutenu l'ensemble des professionnels de santé avec la mise à disposition de matériels (masques, gel hydroalcoolique, charlottes et blouses).
- poursuivi l'activité des différents services municipaux techniques et administratifs, malgré la fermeture de la mairie au public (accueil spécifique sur rendez-vous - téléphone et gestion des mails assurés - paiement des factures accéléré par le service financier).
- participé à la réouverture de la Poste grâce à la mobilisation de certains élus pour le respect du nombre de personnes accueillies. Sans ce dispositif la Poste n'aurait pu réouvrir.
- mis en place un portage d'ouvrages de la bibliothèque à domicile.
- maintenu l'activité du restaurant municipal pour la confection et la livraison des repas aux aînés et résidents du Clos des Forges - Résidence Jean-Pierre LENOBLE.
- pris en charge et géré les besoins des habitants inscrits sur la liste des personnes vulnérables qui ont fait l'objet d'une mise à jour durant la période de confinement avec l'aide notamment des nouveaux élus.
- maintenu l'accueil scolaire et périscolaire (matin - midi et soir) des enfants des personnels soignants durant les périodes scolaires regroupés à l'école des P'tits Loups.
- poursuivi la délivrance des bons d'aides alimentaires auprès des personnes nécessiteuses via la mise en à disposition auprès du magasin Carrefour Contact,
- mobilisé l'ensemble des moyens de communication municipaux pour relayer les consignes sanitaires (site internet www.anor.fr, application mobile *My Anor* et annonces via la publication sur le panneau lumineux).
- lancé 2 dossiers d'appels d'offres urgents pour la réfection de la toiture du complexe sportif Pierre de Coubertin avant la prochaine édition du festival « Cuivres en Nord » et renouvellement du marché de fourniture d'électricité 2020-2022.

.../...





- .../...
- poursuivi la numérisation et le catalogage des récents achats de livres, jeux, CD et DVD dans le cadre de la préparation de l'ouverture du 36.
 - organisé un centre de loisirs spécifique pour les enfants des personnels soignants sans possibilité d'autre mode de garde.
 - rafraîchi et mis en peinture le restaurant scolaire.
 - délivré quelques masques chirurgicaux auprès de Carrefour Contact et du Clos des Forges pour renforcer les mesures de protection,
 - produit le bilan des 2 premières phases du relamping d'éclairage public - voir le communiqué en annexe également publié dans la rubrique vie municipale lien <https://www.anor.fr/fichiers/presse/58.pdf>
 - procédé à l'annulation de l'ensemble des loyers professionnels pour 2 mois afin de soutenir l'activité économique pour les locataires de la commune.
 - Mis en place les protocoles sanitaires en collaboration avec Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale, les Directrices et le Directeur des écoles afin d'assurer un accueil des enfants dès le mardi 12 mai. La Commune a

mobilisé le personnel d'entretien et les agents des écoles pour un nettoyage et une désinfection plusieurs fois par jour et aménagé les espaces de manière à respecter les règles de distanciation physique.

- Réouvert les services d'accueil en mairie car le cadre du respect des consignes sanitaires dès le lundi 11 mai.
- Distribué dernièrement et depuis le vendredi 22 mai des masques en tissu et masques chirurgicaux au domicile de chaque foyer Anorien, grâce aux équipes municipales : élus et agents communaux.

De son côté, la Communauté de Communes a maintenu le ramassage des ordures ménagères, mis en place un ramassage spécifique pour les déchets verts ainsi qu'un régime d'aide spécifique aux entreprises du territoire.

Un grand merci à tous ceux qui sont mobilisés particulièrement pour la mise en œuvre de l'ensemble de ces mesures et actions et notamment Joëlle BOUTTEFEUX.

Même si aujourd'hui le déconfinement est opérationnel, cela ne veut pas dire que le virus n'est plus présent. Restons vigilants et continuons à respecter les gestes barrières !

ANOR VOUS AIDE À PRODUIRE votre propre électricité solaire !

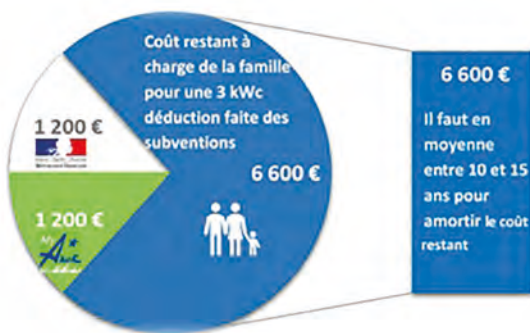
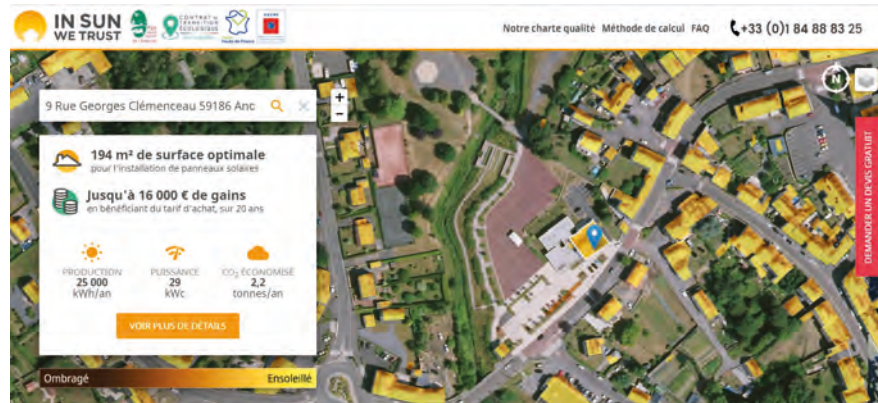
Grâce au cadastre solaire, à la prime nationale et à la prime communale votée en Conseil Municipal, les Anoriens disposent aujourd'hui de conditions exceptionnelles pour investir et autoconsommer leur propre production d'électricité !

Vous pouvez bénéficier d'une aide financière communale pouvant aller jusqu'à 2.700 €

Après la réalisation de la première centrale solaire citoyenne de l'arrondissement et des 2 centrales d'autoconsommation communales, les actions démonstratives d'Anor permettent aujourd'hui de se tourner vers les habitants afin de leur permettre de faire des économies en produisant eux-mêmes une partie de l'électricité dont ils ont besoin.

Le premier volet de cette politique voté par le Conseil Municipal le 9 juin dernier répond en outre à des enjeux écologiques plus globaux, et consiste à aider financièrement les Anoriens qui souhaitent procéder à une installation de production d'énergie solaire photovoltaïque permettant de produire de l'électricité destinée à l'autoconsommation avec ou sans revente du surplus.

En effet, le solaire, véritable énergie renouvelable comporte des avantages : inépuisable, non polluant, mais présente aussi des inconvénients avec notamment un coût d'investissement relativement élevé. Même s'il existe des aides incitatives et notamment de l'état, les élus Anoriens ont souhaité apporter à leurs administrés des aides complémentaires et un soutien financier particulier.



Dans ce cadre et pour lancer cette politique la commune entend bien s'appuyer sur le cadastre solaire mis en place par le Parc Naturel Régional de l'Avesnois, qui consiste à tester le potentiel solaire des bâtiments du territoire, d'estimer le coût de l'investissement et sa rentabilité, de bénéficier d'un accompagnement et d'être mis en

relation avec des installateurs qualifiés <https://parc-naturel-avesnois.insunwetrust.solar/simulateur>

Au titre de sa compétence en matière d'environnement, Anor subventionnera donc les particuliers Anoriens pour encourager le recours aux énergies renouvelables.

Exemple : Pour une installation de 3 kWc (environ 16 m² de panneaux) le coût d'investissement s'élève en moyenne à 9.000 €. Grâce aux subventions nationales et locales à Anor ce coût est réduit à 6.600 € et il faut compter un **Retour Sur Investissement entre 10 et 15 ans** en fonction du niveau d'autoconsommation et du niveau de revente ou pas du surplus d'électricité. Compte tenu de la durée de vie de l'installation de 30 ans et malgré le changement à 2 reprises de l'onduleur sur cette période, vous pourrez bénéficier de 13 ou 14 ans d'électricité gratuite.

Puissance de la centrale solaire	Prime municipale forfaitaire
3 kiloWatt crête	1.800 €
6 kiloWatt crête	1.800 €
9 kiloWatt crête	2.700 €

Aide communale

Pour en savoir plus, vous renseigner ou bien encore déposer un dossier de demande de subvention auprès de la commune :

- > Téléchargez le dossier de demande ainsi que le règlement sur le site internet de la commune www.anor.fr rubrique "Votre Mairie" puis "Téléchargements" ou directement à l'aide du lien suivants <https://www.anor.fr/fichiers/telechargements/498.pdf>
- > ou scannez le QR code ci-contre

L'ASSOCIATION « À DEUX MAINS » Réalizations et projets à l'ÉcoQuartier de la Verrerie Blanche

Pour faire suite à la réalisation de l'EcoQuartier de la Verrerie Blanche et dans le cadre d'un partenariat entre la Ville d'Anor et l'association « À Deux Mains », un certain nombre de projets ont pu voir le jour, en lien avec la biodiversité, le lien social et l'habitat, tels que les jardins partagés, la future création d'un jardin paysager, d'un espace culture légumes suivi d'un atelier cuisine, la construction d'un poulailler avec adoption des gallinacées et d'un ensemble de ruches par un apiculteur qui associera des animations autour de l'abeille.

L'association « A Deux Mains » a installé un **poulailler**, géré en autonomie par les familles volontaires de l'**EcoQuartier de la Verrerie Blanche** qui prennent en charge l'alimentation, le nettoyage, le ramassage et la distribution des œufs.

Un **petit conteneur à déchets**, offert par la Municipalité, leur a été distribué et leur permet d'alimenter les poules des déchets alimentaires tout en diminuant le volume des déchets jetés à la poubelle.

Des **carrés suspendus** garnis de plantes aromatiques (persil, ciboulette, origan, thym, etc...) sont à la disposition des résidents de la Verrerie Blanche, ils les entretiennent (arrosage) et les regarniront le moment venu.

Deux **ruches** ont été également réalisées et installées par l'association : outre la production de miel, elles permettront de nombreuses animations sur **les abeilles et la biodiversité**. C'est David HOUDELET, apiculteur, recruté par la Commune, qui est mis partiellement à disposition de l'association pour gérer les ruchers. Le confinement a retardé le projet de la création d'un **jardin potager en permaculture** (procédé de culture qui respecte l'environnement, la biodiversité et la vie de la terre).



Projet de création d'un jardin potager en permaculture



Ce **jardin collectif** sera ouvert à tous les anoriens, mais plus particulièrement à :

- ▶ ceux qui **veulent s'initier au jardinage**,
- ▶ ceux qui **ne disposent pas d'un terrain personnel**,
- ▶ ceux qui **ne disposent pas du temps suffisant**,
- ▶ ceux qui **veulent jardiner en toute convivialité**.

Le jardin sera géré, **de la conception à l'attribution des légumes**, par le groupe des participants.

Une **réunion de préparation** aura lieu le **samedi 5 septembre 2020** à l'Espace associatif de l'EcoQuartier de la Verrerie Blanche, Salle de l'association « A Deux Mains », au 22 rue des Verriers.



RENSEIGNEMENTS & INFORMATIONS

COORDINATEURS DU PROJET

- Mme Sylvie Vincent : sylvie.vincent8@orange.fr
- M. Marc Frumin : frumin.marc@orange.fr
- 06 78 07 31 67**



LE CLIC DE L'AVESNOIS relais autonomie

Le CLIC de l'Avesnois - Relais Autonomie est un Centre d'Information et de Coordination s'adressant à toutes les personnes de plus de 60 ans et aux personnes en situation de handicap de tout âge.

Ses services sont gratuits et accessibles sans considération de revenus, de santé ou de dépendance.

Le CLIC :

- **Informe, conseille et oriente** les personnes retraitées et leur famille dans toutes les démarches, en coordination avec les structures de toute nature au service du 3^e âge,
- **Améliore le suivi** de la personne et cherche les solutions adaptées à chacun,
- **Facilite vos démarches** de recherche d'information et d'aide, en coordination avec les différents services,
- **Vous renseigne** sur les offres de services tels que : structures d'hébergement, centres hospitaliers, intervenants médicaux et paramédicaux, aide à domicile,

COORDONNÉES DU CLIC

Centre Hospitalier du Pays d'Avesnes
46 Route d'Haut-Lieu - B.P. 1029
9363 AVESNES-SUR-HELPE

03 27 57 54 33
Clic.centre@clic-avesnois.fr

Ouvert du lundi au jeudi
de 9h à 12h et de 14h à 17h.
Le vendredi sur rendez-vous.

ATTENTION
EN RAISON DU COVID-19,
LES PERMANENCES SONT SUSPENDUES

LE JARDIN « LE SANS SOUCI » de l'association « À deux mains »

Avec deux mois de retard dus à la crise sanitaire liée au Coronavirus, les jardiniers du « sans souci » ont repris le collier sous la houlette de Jean-Michel... **Les légumes et les fruits sont au rendez-vous !**

Tout au long de la saison se succéderont : Groseilles, fraises, petits pois, courgettes, haricots, pommes de terre et salades... et seront disponibles à la vente (selon récolte) **le lundi et jeudi matin directement au jardin** (rue du Marais) à un prix très modique.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
Contactez Jean-Michel
06 44 86 36 67



ATELIERS NUMÉRIQUES pour les seniors

Le CCAS en partenariat avec l'ADAR Sambre Avesnois a mis en place des ateliers numériques pour les seniors **du 05 novembre 2019 au 17 mars 2020**. Ils sont animés par des salariées de L'ADAR.

L'objectif est de **réduire l'isolement numérique** des personnes de plus de 60 ans. Les ateliers reposent sur des **séances de 2 heures par semaine** qui ont permis à une dizaine de participants de s'initier à l'utilisation de tablettes numériques. Une pause-café est prévue en milieu de séance, tout se passe dans la bonne humeur, c'est un moment très convivial. Les séances reposent sur quatre grands thèmes :

- Prise en main des tablettes,
- Loisirs et jeux,
- Démarches administratives,
- Communication.

Une intervention de la Gendarmerie sur la cybercriminalité est venue compléter le programme. Elle a été très appréciée de tous.



Informations du C.C.A.S.

En raison des problèmes rencontrés avec la pandémie, le repas des aînés est reporté, le voyage à la mer du mois d'août est malheureusement annulé.

Les projets du C. C. A. S. à destination des Séniors :

- **septembre 2020** : reprise des différents ateliers (mémoire, informatique, etc.) et les séances de cinéma,
- **octobre 2020** : organisation de la Semaine Bleue, une information sera transmise avec les différentes animations,
- **décembre 2020** : le goûter des Aînés, avec la remise du colis de Noël. C'est une innovation afin de créer un moment de convivialité.

EN 2021, DATE À RETENIR

le samedi 17 avril 2021, le Repas des Aînés à la Salle des Fêtes Robert DUBAR,

C. C. A. S.

(Centre Communal d'Action Sociale)
Une équipe dynamique à votre écoute :

- **Bernadette LEBRUN** - Adjointe au Maire
03 27 59 62 21
- **Marie-Thérèse JUSTICE**
Conseillère Municipale Déléguée
06 43 27 48 78
- **Sergine ROZE**
Conseillère Municipale Déléguée
06 32 94 42 92

QUELQUES EXEMPLES de travaux et réalisations

Quartier de la Galoperie - Plantation de haies
Février 2020



Rue du Revin - Création de 3 ralentisseurs
à proximité de l'école les P'tits Loups
Février 2020



Rue du Revin - Création d'un passage surélevé
à proximité de l'école les P'tits Loups
Février 2020

Eclairage public - Installation de LEDS
sur les axes traversants (1^{ère} phase)
Mars-avril 2020



COVID-19 - Installation de distributeurs
de gel et de papier - Ecole Le Petit Verger
Avril 2020



COVID-19 - Installation de distributeurs
de gel et de papier - Ecole Daniel Vincent
Avril 2020

QUELQUES EXEMPLES de travaux et réalisations

COVID-19 – Installation de distributeurs de gel et de papier – Ecole maternelle Les P'tits Loups - Avril 2020



Le « 36 » - Construction d'un mur d'enceinte du nouvel espace de jeux extérieurs
Mai-juin 2020



Gymnase Pierre de Coubertin
Création d'un bloc sanitaire handicapé
Mai-juin 2020

Restauration scolaire - De nouvelles couleurs pour un cadre de vie agréable
Avril-mai 2020



Le « 36 »
Un escalier en béton désactivé pour accéder à l'espace de jeux extérieurs
Mai 2020



La Malterie en fleurs
Juin 2020



Des vacances d'été PLEINES D'ACTIVITÉS DIVERSES ET VARIÉES tout en respectant le protocole applicable en cette période de crise sanitaire !

Si votre fils ou votre fille s'ennuie généralement pendant les vacances, pensez à l'inscrire au centre de loisirs !

Malgré la crise sanitaire actuelle, la Commune, comme chaque année, organise un centre de loisirs sans hébergement **du 6 au 31 juillet 2020** pour les enfants **de 4 à 12 ans**. **Attention, les places sont limitées !**

Pendant ce mois de juillet particulier, l'équipe d'animation fera voyager les enfants « **autour du monde en 31 jours** » en respectant le protocole sanitaire et les règles de distanciation.

Un planning d'activités adaptées est en cours de réalisation par l'ensemble des animateurs soucieux de faire passer de bonnes vacances aux enfants.

Pour plus d'informations, téléchargez le livret de l'ALSH de juillet en scannant le QR Code ci-contre à l'aide de votre smartphone



Le centre de loisirs permanent

À compter des vacances de la Toussaint 2020, et ce, à chaque période de vacances scolaires (sauf vacances de Noël), les mercredis matin mais aussi lors du périscolaire, les enfants du Centre de loisirs seront accueillis dans la nouvelle structure « **LE 36** » au 36 rue Pasteur.

Ils pourront découvrir et participer à de nombreuses activités rythmées par les différentes périodes de l'année telles que :

- **Activités manuelles et projets divers**
- **Réalisation de films d'animations**
- **Projets en 3D grâce aux stylos 3D et à l'imprimante 3D disponibles sur place**
- **Jeux d'extérieurs et d'intérieurs**
- **Sorties et voyages divers organisés lors des ALSH**
- **Utilisation du matériel, des jeux et consoles de la ludothèque...**

Les différentes informations concernant le centre permanent sont diffusées par le biais de « **My Péri'school** », sur le site internet de la Ville www.anor.fr et sur l'application mobile « **My Anor** ». N'hésitez pas à consulter et à télécharger ces applications sur votre mobile pour être informés !



Nous vous rappelons que les inscriptions à l'ALSH de juillet et aux différents services, se font uniquement sur « **MY PERI'SCHOOL** ». Pour tout renseignement complémentaire, nous vous remercions de bien vouloir vous rapprocher de Mme Bienvenu Emilie, responsable du service enfance, au **06 30 20 75 16** ou par courriel : emilie.bienvenu@ville-anor.fr.



LA JEUNESSE une volonté de la nouvelle municipalité

Proposer des activités diverses et variées dans un espace dédié à la jeunesse, « **Le 36** » (Médiathèque), rue Pasteur, mais pas seulement !

Aider les jeunes volontaires à réactiver le club Jeunes, en les soutenant dans leurs différentes actions. Leur proposer des aides à l'autofinancement et au montage de dossier de subventions. Qu'ils soient acteurs et non consommateurs.

Le partenariat avec le Centre Socio-Culturel de Fourmies se poursuit, n'hésitez pas à vous renseigner auprès du CSC pour vous inscrire aux différentes activités au **03 27 60 81 86**

Accueil ADOS de 11 à 17 ans du 6 juillet au 14 août 2020
de 10h à 12h et de 13h30 à 17h. Accueil possible à partir de 9h et sur la pause de midi.

Lieu : Trieux Mendès-France à Fourmies. Transport pris en charge.

Pour les inscriptions, veuillez-vous munir de :

- La fiche Sanitaire,
- La fiche d'inscription,
- La photocopie des vaccins,
- L'attestation CAF de moins de 3 mois,
- La carte d'adhésion au secteur jeunes 2 €

Tarification en fonction du quotient Familial

Quotient familial	0€ à 369€	370€ à 499€	500€ à 700€	+ 701€	Non allocataire
	1	2	3	4	5
Carte semaine 5 jours	2,50€	3,50€	4,00€	4,50€	5,00€
Accueil périscolaire et/ou Pause méridienne	1,00€/jour	1,00€/jour	1,00€/jour	1,00€/jour	1,00€/jour

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

19 ET 20 SEPTEMBRE 2020

Patrimoine et éducation : apprendre pour la vie !

À ne pas manquer !

jours européennes du patrimoine

En 2020, grâce au thème « **Patrimoine et éducation : apprendre pour la vie !** », les Journées européennes du patrimoine illustreront - d'une manière conviviale et souvent ludique - tout le potentiel que recèle le patrimoine en tant qu'outil d'apprentissage et source d'inspiration pour l'avenir.

Vendredi 18 septembre 2020

Le vendredi 18 septembre, la veille des Journées européennes du patrimoine, les scolaires, de la maternelle à la terminale, sont invités à la découverte de leur patrimoine, sous la conduite de leurs enseignants. Initiée en 2019 par le Ministère de la Culture et le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, l'opération **Levez les yeux !** prend appui sur des initiatives existantes, tels les Enfants du patrimoine soutenues par les Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), et organisées par des partenaires engagés de longue date dans des programmes de sensibilisation des jeunes. A Anor, un Quizz sera proposé aux élèves scolarisés dans les écoles.

Samedi 19 et dimanche 20 septembre 2020

Organisation de **Circuits visites du patrimoine anorien** au départ du site de l'**Ecoquartier de la Verrerie Blanche** (programme à venir).

Informations

Une remise de prix pour les CM2 en partance au collège sera organisée à la rentrée de septembre.

NOUVEAUX DIPLÔMÉS 2020

Les nouveaux diplômés Anoriens sont invités à transmettre la photocopie de leur diplôme (ou relevé de notes) en Mairie avant le 15 novembre 2020.

Une réception sera organisée en leur honneur.

Renseignements auprès de la Mairie au 03 27 59 51 11.



Anor Plage

Parc Despret

Du mercredi
29 juillet
au vendredi
7 août 2020

de **14h**
à **19h**

Programme complet sur www.anor.fr
rubrique « Agenda ».

- **Dimanche 2 août**
17h : Florent DADY chante Florent PAGNY



DUCASSE D'ÉTÉ - Parc Despret

DU DIMANCHE 9 AU LUNDI 17 AOÛT 2020

- **Dimanche 9 août**
17h : Chansons françaises par JULIE
- **Vendredi 14 août**
17h : David MICHEL rend hommage à Charles AZNAVOUR
21h : Soirée Musicale
- **Samedi 15 août**
8h-18h : Grande BROCANTE - Place du 11 Novembre (organisée par le FCA - Réservations au 06 85 18 60 27)
17h : ANTHONY sosie de MATT POKORA
20h : Concert de Rock avec NOSTALROCK
23h : Grand Feu d'artifice
- **Dimanche 16 août**
14h : Bruno DJARANE Chanteur Trompettiste
Spectacles gratuits. Jeux divers - Concours de Pétanque et de Belote - Petite restauration sur place.



SEMAINE BLEUE

DU LUNDI 5 AU DIMANCHE 11 OCTOBRE 2020

Repas Quizz Transfrontalier

- **Lundi 5 octobre 2020**
19h : Salle des Fêtes Robert Dubar - 15 €/personne.
Réservation en Mairie - Organisé par la Ville d'Anor

Grand Karaoké

- **Jedi 8 octobre 2020**
15h : Salle des Fêtes Robert Dubar - Gratuit. Organisé par la Ville d'Anor

Hommage à la Chanson Française - Hervé MICHEL chante SARDOU

- **Vendredi 9 octobre 2020**
20h : Salle des Fêtes Robert Dubar - Gratuit.
Réservation en Mairie - Organisé par la Ville d'Anor

Festival Européen D'accordéon - Repas dansant

- **Dimanche 11 octobre 2020**
12h : Salle des Fêtes Robert Dubar. 35€/pers. avec repas - 15€/pers. sans repas
Réservations auprès de MARÉE PROMOTION SPRL au **0478 64 37 00** ou **00 32 478 64 37 00**



MNOZIL BRASS

FESTIVAL « CUIVRES EN NORD »

DU VENDREDI 16
AU DIMANCHE 18 OCTOBRE 2020

- Organisé par l'Association Génération Acoustique - Gymnase Pierre de Coubertin
- **Vendredi 16 octobre à 20h00** : Brass Band de la Musique de l'Infanterie de Lille (35 musiciens en formation Brass Band).
Solistes : Jean-Philippe NAVREZ au trombone, et Fabien WALLERAND au tuba,
 - **Samedi 17 octobre à 20h00** : 1^{ère} partie ensemble Coréal (gagnants du tremplin 2019)
2^e partie Evolutiv'Brass
 - **Dimanche 18 octobre à 16h00** : Mnozil Brass

INFOS ET RÉSERVATIONS

www.cuivresennord.com
ou auprès de l'Ecole Municipale de Musique
au **03 24 59 57 99** (le mercredi uniquement
de 9h à 12h et de 14h à 17h) ou par courriel :
secretariatecoledemusiquedanor@gmail.com